



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 11 CHADUAL 1438 (6 JUILLET 2017)**

*

Le conseil a adopté les projets de textes et les conventions internationales suivants :

☛ Projets de lois :

- 1. Projet de loi n° 37-17** modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1.73.211 du 26 moharrem 1393 (2 mars 1973) fixant la limite des eaux territoriales.
- 2. Projet de loi n° 38-17** modifiant et complétant la loi n° 1.81 instituant une zone économique exclusive de 200 milles marins au large des côtes marocaines.

☛ Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-17-349** modifiant et complétant le décret n° 2-75-311 du 11 rejeb 1395 (21 juillet 1975) déterminant les lignes de fermeture de baies sur les côtes marocaines et les coordonnées géographiques de la limite des eaux territoriales et de la zone économique exclusive.
- 2. Projet de décret n° 2-17-321** portant création d'une direction provisoire au ministère de l'équipement , du transport, de la logistique et de l'eau, pour superviser la réalisation de l'aménagement de la route nationale n° 1 entre Tiznit et Dakhla.

☛ Conventions internationales :

- 1. Convention d'extradition** entre le Royaume du Maroc et la Fédération de Russie, faite à Moscou le 15 mars 2016.
* **Projet de loi n° 28-16** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 2. Accord** relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Fédération de Russie, fait à Moscou le 15 mars 2016.
* **Projet de loi n° 41-16** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.